



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Conclusions de la 8^e Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (demande LSAP)
2. Echange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la situation internationale
3. Approbation projet(s) de PV
 - de la réunion du 24 septembre 2025
 - de la réunion du 28 novembre 2025
4. 8612 Projet de loi portant approbation de l'Accord de siège entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Cour de Justice Benelux, fait à Luxembourg, le 2 juillet 2025
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 10 au 16 janvier 2025
6. Divers

Présents : M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Georges Engel, remplaçant de Mme Liz Braz

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire
Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire

Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Lima, membres luxembourgeoises du Parlement européen

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Angèle Da Cruz, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Véronique Dockendorf, Directrice des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Pierre Mousset, Directeur adjoint des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Marc Weiler, Desk Proche et Moyen Orient, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Charel Nesser, Attaché de presse, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Excusés : Mme Nancy Arendt, Mme Liz Braz, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Conclusions de la 8^e Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (demande LSAP)

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point à l'ordre du jour, qui a été demandé par le groupe parlementaire LSAP en date du 19 décembre 2025, et invite un représentant de ce groupe à présenter la demande ayant motivé l'inscription de ce point.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) présente le contexte ayant motivé l'inscription du point à l'ordre du jour. Il rappelle que la 8^e Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (ci-après « CIG ») s'est tenue le 11 décembre 2025, ceci après plusieurs reports.

À l'issue de cette réunion, plusieurs déclarations d'intention et protocoles d'accord ont été signés entre la France et le Luxembourg dans divers domaines, notamment l'aménagement transfrontalier, la santé et la protection civile.

Le député relève toutefois qu'aucune conférence de presse commune n'a été organisée à l'issue de la commission intergouvernementale et que les conclusions de cette rencontre n'auraient pas suscité une pleine satisfaction, notamment du côté français, selon les échos de la presse.

Dans ce contexte, il souhaite connaître l'état des lieux et l'évaluation du gouvernement en matière de coopération transfrontalière avec la France, particulièrement au regard de l'application asymétrique des règles relatives au télétravail. Il souligne également une insatisfaction croissante en France liée au fait que les travailleurs frontaliers résidant en France acquittent peu ou pas d'impôts sur le territoire français. À cet égard, il pose une question spécifique concernant le télétravail, cherchant à savoir si ce sujet a été abordé lors de la CIG et s'il existe une perspective d'augmentation du nombre d'heures de télétravail autorisées, avec ou sans contrepartie fiscale.

Le parlementaire s'interroge encore plus largement sur l'évaluation de la politique menée dans la Grande Région, notamment en France, en matière de projets ponctuels de mobilité et sur les moyens d'assurer un modèle durable de coopération transfrontalière, dans un contexte où la situation politique française demeure délicate, marquée par l'absence de budget adopté et un gouvernement en position fragile.

Monsieur Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur expose les conclusions de la 8^e réunion de la CIG, qui s'est tenue le 11 décembre 2025 à Luxembourg.

Le gouvernement luxembourgeois a été informé peu de temps avant la tenue de la réunion que Monsieur Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, ne participerait pas à la conférence de presse commune. Le ministre précise que la réunion s'est déroulée en présence d'élus français, présidents de conseils régionaux et départementaux.

Il souligne que le contexte politique français, marqué par la tenue prochaine d'élections municipales et de l'élection présidentielle en 2027, ainsi que par l'instabilité politique actuelle, n'a pas facilité l'organisation de la rencontre à l'échéance initialement prévue. Le ministre relève qu'il s'agit d'un forum de discussion auquel ont participé de nombreux ministres luxembourgeois, tandis que du côté français, bien que la présence de plusieurs ministres ait été annoncée, ceux-ci ne se sont finalement pas rendus à la réunion.

Le ministre qualifie le dialogue d'ouvert et constructif. Il observe que l'appréciation des résultats varie selon les sensibilités politiques des élus français présents, les positions reflétant les majorités politiques au sein des conseils départementaux.

Il tient à souligner que depuis la dernière CIG, de nombreux progrès ont été réalisés, notamment la modernisation du réseau de transport ferroviaire, l'amélioration des infrastructures routières et l'agrandissement de l'autoroute A3, avec l'aménagement d'une voie de covoiturage.

Lors de cette huitième CIG, plusieurs textes ont été signés. Dans le domaine de la santé, un protocole additionnel a été signé afin de faciliter l'accès des résidents français aux consultations de dermatologie. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, un avenant relatif à la coopération scientifique et universitaire entre l'Université du Luxembourg et des universités françaises a été adopté. En matière d'aménagement du territoire, une déclaration d'intention visant à développer d'ici à 2026 une stratégie commune et la mise en place d'un groupe de travail a été actée. Dans le domaine de la protection et de la sécurité civiles, une avancée concrète a été réalisée avec la signature d'un protocole relatif à l'assistance et à la coopération, le Luxembourg ayant été qualifié d'« exemple à suivre » en matière de coopération transfrontalière dans le domaine des secours.

Concernant les crèches, un nouveau groupe de travail a été mis en place et les positions se rapprochent. S'agissant de l'éducation, le ministre évoque l'exemple du Lycée de Schengen, pour lequel les messages divergent : la région française du Grand Est se montre favorable au projet, tandis que le ministère de l'Éducation nationale à Paris y est opposé. Il déplore l'absence de concept du côté français pour coopérer à un tel niveau et constate que la duplication de cette approche, qui fonctionne dans la région transfrontalière entre le Luxembourg et l'Allemagne, ne progresse guère entre le Luxembourg et la France.

En matière de gestion des déchets, une approche constructive a été adoptée avec la mise en place d'un groupe de travail commun.

S'agissant du codéveloppement et du télétravail, le ministre explique que le Luxembourg a proposé d'autoriser un jour de télétravail par semaine, tandis que la France en souhaite deux. L'Union des entreprises luxembourgeoises a relevé le besoin d'un jour par semaine et le Luxembourg se dit disposé à commencer par un jour hebdomadaire, éventuellement en tant qu'étape intermédiaire. Cette question est liée aux recettes fiscales. Dans ce contexte, la France aurait préféré une rétrocession financière directe à Paris, à laquelle le Luxembourg a opposé une fin de non-recevoir. Le Luxembourg estime que les ressources devraient rester dans la Grande Région afin de financer des projets concrets. Aucun consensus n'a été atteint sur cette question, qui sera réexaminée lors de la prochaine CIG.

Concernant le chômage, le ministre précise que le Luxembourg rembourse actuellement à la France l'équivalent de trois mois d'indemnités de chômage. La France souhaite la conclusion d'un accord bilatéral portant cette durée à cinq mois, tandis que le Luxembourg privilégie un règlement européen fixant le cadre général.

Le ministre conclut que le télétravail et le chômage constituent les deux points sur lesquels des divergences continuent à subsister. Il relève que l'ambassadeur de France au Luxembourg a déclaré dans une interview que les relations avec le Luxembourg sont bonnes. Il souligne enfin qu'il existe une responsabilité mutuelle à l'égard des 125 000 travailleurs frontaliers quotidiens et que cet engagement vis-à-vis des résidents français est partagé des deux côtés de la frontière.

Le ministre indique que la prochaine CIG se tiendra au second semestre 2026, tout en précisant que le travail se poursuit au niveau technique entre les fonctionnaires des deux pays.

Monsieur le député David Wagner (délégué Lénk) relève que la rétrocession fiscale proposée par la France conduirait à un versement des fonds dans les caisses de l'État à Paris, sans qu'il soit possible de déterminer leur destination finale. Il observe que les élus des deux départements frontaliers souhaitent que les ressources parviennent directement à leurs collectivités et que la gestion s'effectue au niveau départemental, à charge pour les départements de procéder ensuite à la répartition entre les communes. Dans ce contexte, le député s'interroge sur la possibilité de mettre en place un mécanisme garantissant que ces ressources demeurent au bénéfice des départements frontaliers.

Monsieur Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur indique qu'il appartient à la partie française de clarifier cette question. Il précise que son interlocuteur, le ministre délégué chargé de l'Europe, plaide pour un versement des fonds à Paris.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) souhaite mettre en évidence une situation particulière dans le cadre de la gestion des eaux usées. Il rappelle que la station d'épuration de Bettembourg traite les eaux usées de la région, dont 8 % proviennent de France. La station fait actuellement l'objet d'un investissement conséquent de plus de 200 millions d'euros. Or, les communes françaises avoisinantes ont décidé de ne pas participer au cofinancement de ces charges. Il en résulte que les eaux usées provenant de France ne seront plus épurées d'une manière adéquate, ce qui entraînera une détérioration accrue de l'état de l'Alzette.

Monsieur Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur assure que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la CIG.

2. Echange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la situation internationale

Monsieur Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, sollicite le secret des délibérations pour pouvoir présenter la situation internationale.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour ce point de l'ordre du jour.

3. Approbation projet(s) de PV

- de la réunion du 24 septembre 2025
- de la réunion du 28 novembre 2025

Les projets de procès-verbal relatifs aux réunions sous rubrique sont approuvés.

4. 8612 Projet de loi portant approbation de l'Accord de siège entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Cour de Justice Benelux, fait à Luxembourg, le 2 juillet 2025

– Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique est présenté et adopté. Il est convenu de proposer le modèle « avec rapport et sans débat » à la Conférence des Présidents.

5. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 10 au 16 janvier 2025

Le tableau sous rubrique est adopté.

6. Divers

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) revient sur la décision de la Conférence des Présidents concernant les dossiers européens à traiter prioritairement au sein de la sous-commission des Affaires étrangères.

Il s'interroge sur la possibilité d'adopter une approche anticipative permettant à la sous-commission de mieux se préparer en amont pour aborder les dossiers européens dès leur publication.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) précise que la prochaine réunion de la sous-commission se tiendra le 6 février 2026, en présence du ministre des Finances, et sera consacrée à l'Union des marchés des capitaux. Il suggère de profiter de cette réunion pour mener également une discussion sur les dossiers prioritaires.

Procès-verbal approuvé et certifié exact